



## Consultation publique

« Diffusion et promotion de la musique Wallonie-Bruxelles et de langue française en radio (quotas) »

---

Délai de réponse:

**Jusqu'au 16 mars 2015**

Personnes de contact:

Anne Libert, conseillère, [anne.libert@csa.be](mailto:anne.libert@csa.be) 02/349.58.75

Paul-Éric Mosseray, directeur transition numérique

[paul-eric.mosseray@csa.be](mailto:paul-eric.mosseray@csa.be) 02/349.58.82

Adresse de réponse par e-mail: [info@csa.be](mailto:info@csa.be)

**Les réponses sont attendues uniquement par voie électronique.**

---

**Identité du répondant : WARM FM – Président, à titre personnel**

**1. Comment appréciez-vous la question de l'horaire de diffusion pour les titres éligibles aux quotas ?**

Les quotas n'ont de sens que s'ils sont conditionnés par des heures de diffusion touchant le maximum de monde. En effet, diffuser les 4,5% entre 4h et 6h du matin pour satisfaire ses engagements me paraît plutôt malhonnête.

**2. Trouvez-vous le système actuel satisfaisant ou, alternativement, trouveriez-vous opportun d'adopter de nouveaux quotas relatifs à la diffusion selon la tranche horaire ou d'adapter les quotas actuels en fonction de ce critère ? Pourquoi ?**

Je suis favorable. Surtout pour la diffusion des oeuvres de la FWB.

**3. Si oui, décrivez à quoi ressembleraient les quotas relatifs à la diffusion selon la tranche horaire, de titres issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de titres de langue française.**

Suggestion : au moins 33% des quotas diffusés pendant les heures de grande écoute.

**4. Si non, quelle autre solution proposeriez-vous pour décourager la diffusion à des heures de moins grande écoute des titres éligibles aux quotas ?**

-

**5. Comment appréciez-vous la question du jour de diffusion des titres éligibles aux quotas ? (différence entre la semaine et le week-end)**

Doit être lié à l'audience du type de radio concernée. Même suggestion que pour la question 3.

**6. Trouveriez-vous opportun d'adopter de nouveaux quotas relatifs à la diffusion pendant le week-end ? Pourquoi ?**

Je pense qu'il faut lier ça à l'audience.

**7. Si oui, décrivez à quoi ressembleraient les quotas relatifs à la diffusion pendant le week-end de titres issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de titres de langue française.**

-

**8. Trouvez-vous cette manière de qualifier les artistes récents adéquate (ceux dont le premier album remonte à un an avant leur diffusion) ? Si non, pourquoi ? Quelle autre définition trouveriez-vous plus adaptée ?**

Je n'ai pas de meilleure idée à proposer.

**9. Selon vous, quels rapports devraient entretenir les radios (publiques et privées) avec les artistes récents ?**

Je pense sincèrement qu'il y a un problème d'égalité dans le traitement des productions de nouveaux artistes. Très peu arrivent à être diffusés en radio. Je pense qu'il faudrait trouver un moyen (encore à définir) qui permette à tous d'avoir l'opportunité d'être diffusé (au moins quelques fois). Ceci pourrait, pourquoi pas, permettre aux programmeurs de tester certaines productions pour lesquelles ils ont des doutes.

**10. Devraient-elles leur accorder une place plus importante et pourquoi ?**

-

**11. Pensez-vous qu'il faut adapter les quotas en fonction du critère de nouveauté des artistes et pourquoi ?**

Ca ne pourrait qu'être bénéfique. Selon le format de radio, on peut facilement "satisfaire" l'exigence en ne diffusant que des productions qui ne présentent aucune "risque" pour le diffuseur.

**12. Quel devrait être ce quota, en considérant les objectifs parallèles de protection de la liberté éditoriale de la radio et de soutien à la création musicale en Fédération Wallonie-Bruxelles ?**

50%-50%

**13. Trouvez-vous cette manière de qualifier les œuvres récentes adéquate (celles dont la création remonte à un an maximum avant leur diffusion) ? Si non, pourquoi ? Quelle autre manière trouveriez-vous adaptée ?**

Je n'ai pas mieux.

**14. Pensez-vous qu'il faut adapter les quotas en fonction du critère de nouveauté des œuvres ? Pourquoi ?**

Je suis plus septique que pour les nouveaux artistes.

**15. Quel devrait être ce quota, en considérant les objectifs parallèles de protection de la liberté éditoriale de la radio et de soutien à la création musicale en Fédération Wallonie-Bruxelles ?**

-

**16. Seriez-vous plus favorable à la promotion des artistes récents ou des œuvres récentes ou à une combinaison des deux ? Pourquoi ?**

Oui c'est indispensable pour la raison que j'évoque plus haut. Je pense même que les diffuseurs pourraient s'y retrouver.

**17. Des obligations spécifiques aux radios publiques seraient-elles souhaitables et justifiées ? Les radios associatives et d'expression devraient-elles jouer un rôle spécifique en la matière ?**

Je pense que les radios publiques devraient avoir des quotas plus exigeants que les radios privées.

Les radios associatives musicales, comme Warm, devraient également avoir des quotas plus exigeants.

**18. Pensez-vous que des formes alternatives de promotion des artistes émergents devraient être envisagées, et si oui lesquelles ?**

Je pense que cela peut influencer, aussi bien positivement que négativement, mais je n'ai pas analysé les données.

**19. Quelle est votre appréciation quant à l'intensité de la concentration des titres dans la programmation en radio ? Est-elle nuisible à la diversité ou à la promotion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans quelle mesure ?**

Même si son succès est amplement mérité, je pense que Stomae a bénéficié d'une sur-exposition au détriment d'autres artistes de qualité égale. Je suis donc pour ce genre d'idée.

**20. Trouveriez-vous pertinent de réguler la concentration des musiques et des artistes en général ? Pourquoi ?**

Oui, pour la raison que j'évoque à la question précédente.

**21. Trouveriez-vous pertinent de réguler la concentration des musiques et artistes issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des artistes chantant en français ? Pourquoi ?**

-

**22. Si oui, quelles modifications ou quels apports au système actuel de quotas imaginez-vous ?**

Un artiste donné ne pourrait pas être diffusé au delà d'un certain ratio, à définir.

**23. Des approches spécifiques aux radios privées et aux radios publiques seraient-elles souhaitables et justifiées ? Les radios associatives et d'expression devraient-elles jouer un rôle spécifique en la matière ?**

Oui les radios publiques devraient avoir des quotas plus strictes. Les radios associatives aussi dans le cas des musicales.

**24. Reste-t-il pertinent de soutenir par le mécanisme du quota les différentes fonctions de la chaîne de valeur musicale (compositeur, artiste-interprète, producteur) ?**

Oui

**25. Faut-il maintenir la fonction de « compositeur » telle quelle ou faire usage d'une qualification plus large (ex : auteur-compositeur) ?**

Oui

**26. Serait-il opportun d'exclure les œuvres qui entrent dans le quota d'œuvres issues de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais du producteur ? Ou alternativement, faudrait-il pondérer ce critère dans l'appréciation des quotas ?**

Il faut maintenir la promotion des producteurs indépendants. Je pense que cette flexibilité (pouvoir faire le calcul sur base du compositeur, auteur, interprète ou producteur) donne une certaine flexibilité nécessaire pour que les diffuseurs puissent avoir la possibilité de respecter les quotas.

**27. Serait-il opportun d'exclure ou, si techniquement réalisable, de pondérer le critère du producteur, dans le cas d'une captation d'artistes internationaux en studio par une radio, qui en devient la productrice ? Ces œuvres ne pourraient-elles pas être valorisées par ailleurs, sachant qu'elles le sont déjà en termes de production propre ?**

Oui

**28. En ce qui concerne des titres programmés individuellement, comment et jusqu'à quel degré faut-il prendre en considération le remixage et l'adaptation de titres internationaux par différents intervenants (DJ, radios, artistes) de la Fédération Wallonie –Bruxelles ?**

-

**29. En ce qui concerne les sets de DJ de longue durée, trouvez-vous la prise en considération actuelle du deejaying satisfaisante ou trouvez-vous opportun de la modifier ? Si oui, dans quel sens ? Cette particularité propre à certaines radios ne pourrait-elle pas être valorisée d'une autre manière ?**

Je pense qu'il n'est pas souhaitable de comptabiliser un mix de DJ comme une contribution au quota de la FWB. Cela se fait au détriment de réelles contributions musicales. Si le travail du DJ est très appréciable, il est, en terme d'effort et d'investissements, nettement moindre que ceux nécessaires pour la production d'un titre.

**30. Trouveriez-vous pertinent d'utiliser le format de la radio pour améliorer le dispositif des quotas ? Pourquoi ?**

Je pense qu'en effet, on devrait tenir compte du format de la radio pour les quotas. Certains quotas sont impossible à tenir dans certaines configurations.

**31. Quels critères dans le profil d'une radio peuvent jouer dans l'estimation d'un quota à appliquer concernant les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?**

Tous les critères devraient pouvoir être utilisés.

**32. Quels critères dans le profil d'une radio peuvent jouer dans l'estimation d'un quota à appliquer concernant les morceaux en langue française ?**

Les radios généralistes.

**33. Quels critères dans le profil d'une radio peuvent jouer dans l'estimation d'un quota à appliquer concernant la rotation des titres ?**

Toutes les radios

**34. Quels critères dans le profil d'une radio peuvent jouer dans l'estimation d'un quota à appliquer concernant la nouveauté des artistes et titres diffusés ?**

Toutes les radios, sauf évidemment celles qui se base sur les titres les plus anciens, comme Radio Nostalgie par exemple.

**35. Ces critères influenceraient-ils ces taux positivement ou négativement ? Pourquoi ? Comment pourraient être équilibrées les dérogations aux quotas selon les profils des radios ?**

Il y a là un gros travail à réaliser. Je pourrais y réfléchir, mais je n'en ai pas les moyens actuellement.

**36. Des obligations spécifiques aux radios privées et aux radios publiques seraient-elles souhaitables et justifiées ?**

Oui les radios publiques devraient avoir des quotas plus stricts. C'est leur rôle il me semble. Les radios subsidiées également devraient rendre à la communauté de la même manière.

**37. Faut-il supprimer totalement ou partiellement le système des quotas pour les radios indépendantes ? Expliquez éventuellement votre position.**

Simplifier les quotas est nécessaire. Les radios indépendantes rencontrent déjà beaucoup de difficultés. Elles n'ont pas les moyens des grosses radios commerciales. Pourquoi pas permettre à une radio indépendante de "choisir" son quota? Ainsi Warm pourrait choisir le quota de productions de la FWB puisque cette dernière a été créée essentiellement pour ça.

**38. En pareil cas, faut-il pour les radios indépendantes maintenir l'objectif par la mise en place d'autres obligations de promotion des artistes et œuvres de la FWB et des œuvres chantées sur des textes en français ?**

Je pense que dans certains cas, comme par exemple Warm, ce quota est impossible à tenir. Cependant, dans d'autres contextes, je comprends l'intérêt mais il faut le revoir.

**39. Quelles autres mesures de promotion pourraient être envisagées ? Des émissions de promotion et sensibilisation, telles que des émissions consacrées aux artistes régionaux ou francophones ou à des explications autour d'œuvres de ces catégories ? Si oui, sous quelle forme, avec quelles modalités et quelle obligation formelle ou non ?**

Oui. Dans le cas des radios musicales par exemple, celles qui sont subsidiées devraient avoir l'obligation d'avoir au moins 2 émissions dont la vocation est directement la promotion culturelle. Je pense que toutes celles qui le sont actuellement respectent déjà cette potentielle obligation.

**40. Dans ce contexte, serait-il opportun de prendre en considération de manière spécifique : le caractère récent des œuvres et des artistes ? Les horaires de diffusion de ces émissions ? Les**

**différents profils de radio ? Le caractère de production propre, de première diffusion ou de rediffusion ?**

Oui

**41. Avez-vous d'autres idées ou propositions pour remplacer les quotas FWB et de chanson française ? Des émissions non musicales consacrées à la langue française pourraient-elles constituer une piste de réflexion ?**

-

**42. Ces critères devraient-ils rester pertinents dans le choix de l'attribution de fréquence lors d'appels d'offres ? Si oui, de quelle manière ?**

La pluralité devrait être un des critères principaux.

**43. Dans le cadre du remplacement des quotas musicaux par des émissions spécifiques pour les radios indépendantes, comment différencier clairement ces nouvelles obligations des obligations de promotion culturelle également présentes dans le décret SMA ?**

-

**44. Ces obligations pourraient-elles être modifiées pour soutenir plus spécifiquement ou plus directement les artistes et œuvres francophones ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Si oui, de quelle manière, avec quelle complémentarité pour la promotion culturelle autre que musicale ?**

La promotion de événements culturels devrait être obligatoire, y compris dans les radios privées. Un ratio qui prendrait en compte le volume total de nombre de minutes de publicité commerciale pourrait être envisagé.

**45. Les différents profils de radios privées en réseau, indépendantes et associatives ou la spécificité des radios de service public auraient-ils une incidence sur ces obligations ?**

Non

**46. D'autres types d'œuvres ou artistes, récents notamment, pourraient-ils bénéficier plus spécifiquement de ces obligations ? De quelle manière ?**

-

**47. D'autres mesures pourraient-elles compléter utilement le système des quotas musicaux et de la promotion culturelle (aides financières, collaborations entre différents acteurs du secteur, ...) ?**

L'obligation pour les radios privées et publiques, de prendre au moins un partenaire local (radio indépendante). Les radios privées et publiques nous ont pris tous les plus gros événements en négociant des exclusivités. Cela devient très difficile pour certaines radios de faire de la promotion culturelle dans de bonnes conditions.

**48. Quelle politique plus globale pourrait aider les radios à promouvoir les artistes et œuvres francophones ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?**

Une base de donnée des morceaux produit, composés, interprétés ou écrits par des artistes de la FWB me semble nécessaire. J'ai été à l'initiative d'un fichier regroupant toutes ces productions, mais cela n'a pas très bien marché. Je pense qu'une initiative de ce type qui serait lancée par les ministères impliqués aurait beaucoup plus d'impact. Voici d'ailleurs le lien vers le fichier: <https://docs.google.com/spreadsheet/ccc?key=0AuDjp0P4LoNgdHVhVFhOZ2w4RzN4RUJleENqSlpPbXc&authkey=CMex8POJ&hl=en&authkey=CMex8POJ#gid=0>

On pourrait même aller plus loin et mettre sur pied un projet de type <http://www.francodiff.org/fr/>

**49. Comment évaluez-vous l'impact de la consommation musicale en ligne sur les secteurs de la radio et de la diffusion musicale ?**

Cela va complètement changer la donne. Je vous renvoie à ma "carte blanche" qui a été publiée dans le bilan de 2010 (à vérifier) pour avoir un aperçu de ma vision sur le sujet.

**50. Pouvez-vous communiquer et commenter des exemples de bonnes pratiques en FWB en matière de plateforme musicale et d'expérience de distribution d'œuvres musicales en ligne, outre les services cités ci-dessous déjà déclarés au CSA ?**

-

**51. La création et la production musicale francophone et de la FWB subissent-elles ou au contraire profitent-elles d'un impact spécifique de cette distribution numérique ? Si oui, quels sont les indicateurs qui permettent de déceler ces impacts et quelles en seraient d'après vous, les raisons ?**

J'ai consulté des études qui prouvaient tout et son contraire. Je suis plutôt du côté des gens qui pensent que cela sera profitable à tous.

Mon avis est fortement biaisé: dans les années 90, j'avais créé avec plusieurs amis un label qui avait pour vocation la diffusion de musiques (électroniques) gratuitement et déjà à l'époque (c'était avant internet), électroniquement. De plus je pense qu'un artiste devrait souhaiter avoir ses productions diffusées au plus grand nombre, indépendamment des rentrées financières éventuelles... Je suis bien conscient que ma vision de l'art est très peu représentative.

**52. Ces nouveaux modes de distribution soulèvent-ils des questions particulières au regard des objectifs généraux des politiques publiques habituellement conduites dans le secteur des médias audiovisuels et de leur régulation : pluralisme, diversité culturelle et musicale, droits d'auteur, périmètres matériel et territorial de la régulation, etc. ?**

Vous n'êtes pas sortis de l'auberge. Si je puis me permettre...



**53. Jugez-vous nécessaire que des politiques publiques soient menées spécifiquement en la matière ? Si oui, quels seraient les principaux défis à relever et quelles pistes de solution pourraient-elles être envisagées ?**

Je pense qu'il faut surveiller la question, car aujourd'hui, personne ne sait comment cela va évoluer. Je n'ai qu'une certitude: les médias, tels qu'on les connaît aujourd'hui, vont subir une mutation très importante dans les 20 prochaines années.